## MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



## REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES

N°0 6 72/MEF/DRH

Abidjan, le 2 1 AVR 2020

## NOTE D'INFORMATION

Il m'a été donné de constater un relâchement dans le respect des consignes relatives à la lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).

Les risques de contamination étant toujours élevés, je rappelle à l'ensemble des usagers/clients, la nécessité de se conformer, scrupuleusement, aux mesures sanitaires d'urgence prises par le Gouvernement.

En conséquence, pour toutes questions liées aux affectations et au traitement des dossiers de concours professionnels et concours professionnels exceptionnels, prière contacter la Direction des Ressources Humaines, par appel téléphonique au 20 24 44 84 ou via le site internet de la Direction : <a href="https://www.drh.finances.gouv.ci">www.drh.finances.gouv.ci</a> (cliquer sur le lien « Ecrire au Directeur ».

Le Directeur des Ressources Humaines

Lancina BAMBA